

Image not found or type unknown



L autorité parentale du pere

Par **leana**, le **07/10/2008** à **22:57**

j ai accouché en 2006 de jumelles le papa ne les ayant pas reconnu j ai du assumer seule. Aujourd'hui mes filles ont 2 ans et demi et le papa veut les reconnaître sachant qu'il ne ma jamais aider qu'est ce que je peut faire que va t il se passer? quel sont mes droit et les siens? Sachant aussi que la maman du soit disant papa veut faire elle aussi valoir ses droits quel sont aussi ses droit si vous pouvez m eclairer se serait gentil de votre part car je suis perdue et j'ai peur car je ne connait pas du tout les lois et la justice